



GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du **29 novembre 2010**

Délibération n° 2010-1893

commission principale : urbanisme

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : Vénissieux

objet : Ilot du Cerisier - Ecole de musique - Aménagement des espaces extérieurs - Bilan de clôture et quitus à l'Office public de l'habitat (OPH) du Rhône

service : Délégation générale au développement urbain - Direction de l'aménagement

Rapporteur : Monsieur David

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 155

Date de convocation du Conseil : vendredi 19 novembre 2010

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : mercredi 1er décembre 2010

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Buna, Mme Guillemot, MM. Charrier, Daclin, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, M. Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Blein, Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Mme Ait-Maten, MM. Albrand, Appell, Ariagno, Augoyard, Mmes Bab-Hamed, Bailly-Maitre, Bargoïn, MM. Barret, Barthélémy, Mmes Baume, Benelkadi, Bocquet, Bonniel-Chalier, MM. Braillard, Brolquier, Buffet, Mme Cardona, M. Chabrier, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Coulon, Mme Dagorne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Dumas, Ferraro, Flaconnèche, Fleury, Forissier, Fournel, Galliano, Gentilini, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Gillet, Giordano, Gléréan, Goux, Grivel, Guimet, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Havard, Huguet, Imbert Y., Jacquet, Joly, Justet, Kabalo, Lambert, Le Bouhart, Lebuhotel, Lelièvre, Léonard, Lévêque, Mme Levy, MM. Lung, Longueval, Louis, Lyonnet, Millet, Morales, Muet, Nissanian, Ollivier, Mmes Palleja, Perrin-Gilbert, MM. Petit, Pillon, Plazzi, Quiniou, Réale, Mme Revel, M. Roche, Mme Roger-Dalbert, MM. Rousseau, Rudigoz, Sangalli, Serres, Sturla, Suchet, Thévenot, Thivillier, Mme Tifra, MM. Touléron, Touraine, Uhlrich, Mme Vallaud-Belkacem, MM. Vaté, Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Mme Yéréman.

Absents excusés : Mme Elmalan (pouvoir à M. Jacquet), MM. Abadie (pouvoir à M. Reppelin), Charles (pouvoir à M. Buna), Mme Peytavin, MM. Balme (pouvoir à M. Lévêque), Bernard B. (pouvoir à Mme Vessiller), Bousson (pouvoir à M. Lyonnet), Chabert (pouvoir à M. Lelièvre), Genin (pouvoir à M. Plazzi), Imbert A. (pouvoir à M. Desseigne), Meunier (pouvoir à M. Forissier), Mme Pesson (pouvoir à M. Flaconnèche), MM. Pili (pouvoir à M. Longueval), Terrot (pouvoir à M. Gentilini), Turcas (pouvoir à M. Buffet), Vurpas (pouvoir à M. Crimier).

Absents non excusés : Mme Pierron.

Séance publique du 29 novembre 2010**Délibération n° 2010-1893**

commission principale : urbanisme

commune (s) : Vénissieux

objet : **Ilot du Cerisier - Ecole de musique - Aménagement des espaces extérieurs - Bilan de clôture et quitus à l'Office public de l'habitat (OPH) du Rhône**

service : Délégation générale au développement urbain - Direction de l'aménagement

Le Conseil,

Vu le rapport du 10 novembre 2010, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Par délibération du 10 mai 2004, le conseil de Communauté a approuvé le programme de la première phase de travaux d'aménagement des espaces extérieurs de l'école de musique sur l'îlot du Cerisier à Vénissieux.

La réalisation des travaux de l'opération a été confiée à l'Office public de l'habitat (OPH) du Rhône par voie de mandat.

Le montant de l'enveloppe financière prévisionnelle de ce mandat avait été fixé à 856 359,41 € HT, soit 1 023 123,29 € TTC, comprenant une rémunération du mandataire de 48 160,54 € HT, soit 57 600 € TTC.

A ce jour, les travaux étant achevés conformément au programme et l'enveloppe financière ayant été respectée, l'OPH du Rhône demande quitus de sa mission.

Le bilan de clôture du mandat présenté par l'OPH du Rhône et visé par monsieur le commissaire aux comptes établit le coût définitif à 838 703 € TTC, dont 48 160,54 € HT (49 425,97 € HT révision comprise) pour la rémunération du mandataire.

Pour solder cette convention de mandat, la Communauté urbaine de Lyon s'acquittera du solde de la rémunération de l'OPH du Rhône pour un montant de 1 813,85 € HT, soit 2 169,36 € TTC ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission urbanisme ;

DELIBERE

1° - Approuve le bilan de clôture définitif arrêté le 22 octobre 2009 et présenté par l'OPH du Rhône pour le mandat concernant la première phase de travaux d'aménagement des espaces extérieurs du secteur du Cerisier à Vénissieux.

2° - Donne quitus à l'OPH du Rhône de sa mission de mandataire.

3° - Autorise le versement du solde de la rémunération de l'OPH du Rhône pour un montant de 2 169,36 € TTC.

4° - La dépense correspondante sera imputée sur les crédits inscrits au budget principal de la Communauté urbaine de Lyon - exercice 2011 - compte 231 510 - opération 0797.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,

Reçu au contrôle de légalité le : 1 décembre 2010.